



Réponse de Monsieur le ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme, Lex Delles, à la question parlementaire n°1134 du 30 août 2024 de Mesdames les Députées Francine Closener et Paulette Lenert au sujet du démantèlement du ponton d'accueil touristique à Schengen

1)

Le 23 août 2024, une copie du courrier de manifestation d'intérêt pour le ponton adressé à la commune est parvenue au ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme.

2)

Le projet de refonte du musée européen à Schengen et le budget afférant comprenant le démantèlement du ponton ont été adoptés à l'unanimité par le conseil communal de Schengen.

Le rapport d'avis technique réalisé pour le compte de la commune précise que le déplacement du ponton est fortement déconseillé, que ce soit sur la Moselle ou vers une cale à bateau, un démontage sur place est l'option réaliste. Ainsi, les travaux de démantèlement ont débuté le 31 août comme prévu.

Luxembourg, le 04/09/2024

Le Ministre de l'Économie, des PME,
de l'Énergie et du Tourisme,

(s.) Lex Delles